

# Au premier trimestre 2022, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 2,9 %

INDICE DES PRIX D'ENTRETIEN-AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS (IPEA) - PREMIER TRIMESTRE 2022

Informations Rapides · 31 mai 2022 · n° 147

## Les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) accélèrent de nouveau (+2,9 %) au premier trimestre 2022

Au premier trimestre 2022, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) accélèrent fortement (+2,9 % sur le trimestre, après +1,9 % au quatrième trimestre 2021 et +1,3 % au troisième). La hausse est vive dans les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+4,9 % après +2,5 %), de menuiserie (+3,7 % après +2,9 %), de couverture (+2,7 % après +2,0 %) et dans les autres travaux de construction spécialisés (+2,6 % après +0,8 %).

La hausse reste un peu plus modérée dans les travaux de plâtrerie (+2,2 % après +1,5 %), d'installation électrique (+2,2 % après +1,7 %), de revêtement des sols et des murs (+2,1 % après +1,0 %) et dans les travaux de peinture et de vitrerie (+1,4 % après +0,7 %).

Enfin, les prix ralentissent dans les autres travaux d'installation (+0,8 % après +1,7 %).

Sur le trimestre, la hausse des prix est plus marquée dans le secteur résidentiel (+3,2 %) que dans le secteur non résidentiel (+2,6 %).

## Augmentation de 8,3 % sur un an

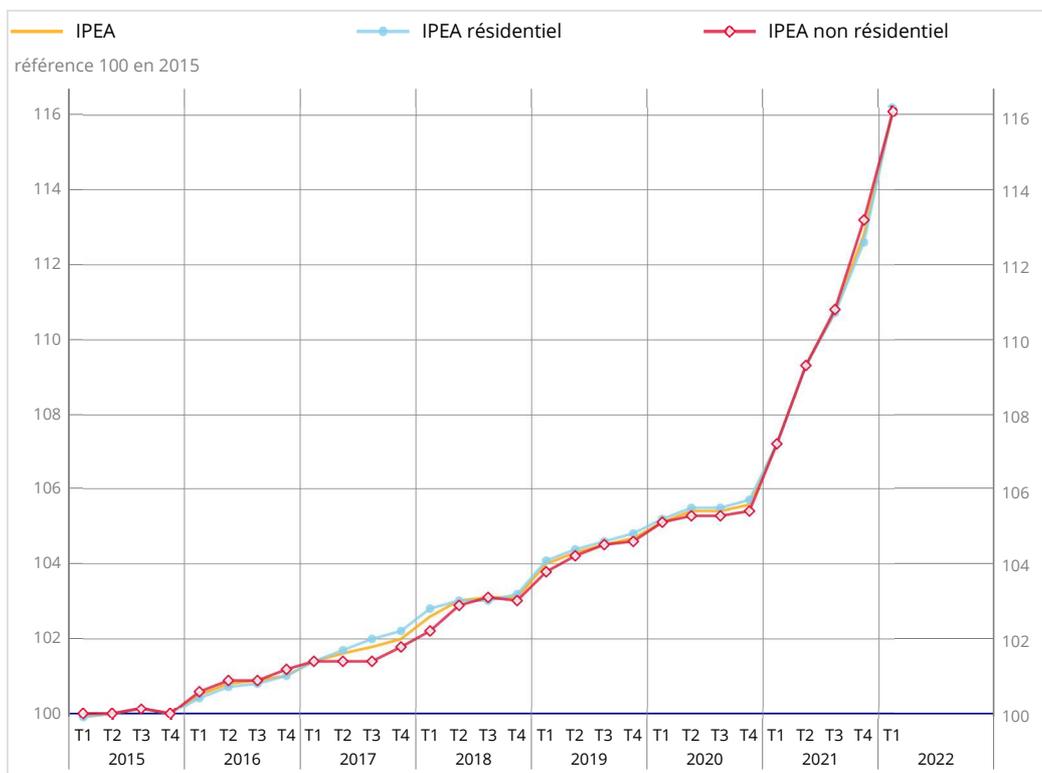
Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 8,3 % au premier trimestre 2022, après +6,8 % au trimestre précédent. La hausse des prix sur un an est du même ordre de grandeur pour les travaux dans le secteur résidentiel (+8,4 %) et pour ceux dans le secteur non-résidentiel (+8,3 %).

Les prix accélèrent pour tous les types de travaux : la hausse est vive dans les travaux de menuiserie (+13,1 % après +12,0 %), de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+11,2 % après +6,7 %), et de couverture (+11,2 % après +10,7 %) ; elle est moins marquée pour les travaux d'installation électrique (+6,9 % après +6,2 %), de plâtrerie (+6,9 % après +6,2 %), dans les autres travaux de construction spécialisés (+5,7 % après +5,3 %), dans les travaux de revêtement des sols et des murs (+5,1 % après +3,7 %) et ceux de peinture et de vitrerie (+3,5 % après +2,7 %). La hausse est plus contenue dans les autres travaux d'installation (+1,6 % après +0,5 %).

## Révisions

L'évolution de l'IPEA entre le troisième trimestre et le quatrième trimestre 2021 est révisée à la hausse de 0,1 point et s'établit à +1,9 %.

## Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Source : Insee.

## Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2015

	Poids (en %)	2022T1	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
<b>Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)</b>	<b>100,0</b>	<b>116,1</b>	<b>2,9</b>	<b>8,3</b>
Bâtiments résidentiels	62,4	<b>116,2</b>	3,2	8,4
Bâtiments non résidentiels	37,6	<b>116,1</b>	2,6	8,3
<b>Tous bâtiments par type de travaux</b>				
4321 - Installation électrique	18,3	113,1	2,2	6,9
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	20,1	118,2	4,9	11,2
4329 - Autres travaux d'installation	5,8	103,6	0,8	1,6
4331 - Plâtrerie	3,3	123,1	2,2	6,9
4332 - Menuiserie	18,2	123,8	3,7	13,1
4333 - Revêtement des sols et des murs	4,2	109,7	2,1	5,1
4334 - Peinture et vitrerie	7,4	108,6	1,4	3,5
4391 - Couverture	5,9	124,5	2,7	11,2
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	16,7	113,4	2,6	5,7

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

## Pour en savoir plus

### Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre estimé.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 31 août 2022

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)